



Règlement des charges de copropriétés

Par **Guigui44**, le **28/04/2017** à **15:23**

Bonjour,
Je suis propriétaire d'un bien en copropriété que j'ai mis en location.
Le syndic me réclame depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, un montant de 850€ dont j'avoue avoir oublié le motif. Lorsque je demande le motif à mon syndic, il m'explique qu'il s'agit d'une dette qu'il a repris de l'ancien syndic et est incapable de m'en expliquer la raison (le syndic a changé il y a 4 ou 5 ans voire plus).
Dois-je payer ce montant ?
Ai-je le droit d'exiger du syndic qu'il me précise la raison précise du montant réclamé ?
Quels sont mes recours ?
Merci d'avance.
G

Par **morobar**, le **28/04/2017** à **16:51**

Bonjour,
Prescription de droit commun: 5 ans.
Après en trop ou manque, irrécouvrable.